



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9028
25 février 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la dernière en date des agressions israéliennes, qui a été sauvagement perpétrée en Syrie contre des objectifs civils, ce qui constitue une violation flagrante de toutes les règles du droit international et de la justice internationale et témoigne d'un mépris complet à l'égard des droits de l'homme les plus élémentaires.

Le 24 février 1969, au petit matin, un certain nombre de bombardiers israéliens escortés par des chasseurs israéliens ont lancé une attaque aérienne contre des objectifs civils délibérément choisis et situés dans les faubourgs et dans le district de la capitale, Damas. Des roquettes et des bombes ont atteint Al-Hameh, Zebdani et Maysaloun. A Al-Hameh un certain nombre de maisons et une fabrique de machines à laver ont été détruites, à Zebdani un camp d'été pour la jeunesse a été dévasté et à Maysaloun un poste de douane a été démoli. Huit automobiles particulières, dont celle de Son Excellence l'ambassadeur de la République populaire de Hongrie auprès du Gouvernement syrien, qui se trouvaient sur la route qui relie Beyrouth à Damas, n'ont pas été épargnées par l'attaque. Afin de rendre celle-ci plus cruelle et d'accroître le nombre des victimes, les avions israéliens ont largué des bombes à retardement qui ont effectivement explosé à divers intervalles. Il en est résulté un massacre cruel dont les victimes sont exclusivement civiles. Pour l'instant, on déplore 15 morts dont un certain nombre de femmes et d'enfants ainsi qu'une infirmière de nationalité libanaise. En outre 40 blessés ont été dénombrés jusqu'à présent, parmi lesquels se trouvent également des femmes et des enfants.

Dans l'exercice du droit de légitime défense, les forces aériennes arabes syriennes ont intercepté les avions envahisseurs et en ont abattu trois. Deux avions syriens ont été détruits au cours de l'opération.

Cette agression sans motif suit de près une série de déclarations dans lesquelles des dirigeants israéliens, à commencer par le Premier Ministre, exposaient sans équivoque leur politique expansionniste qui vise à annexer des terres arabes, et notamment les hauteurs de Golan, aux territoires qu'ils ont déjà usurpés.

"Pour ce qui est des hauteurs de Golan, nous ne les rendrons jamais, tout simplement. Il en va de même pour Jérusalem." Voilà ce que M. Eshkol a dit récemment à un rédacteur de Newsweek.

Ils formulent leur politique de conquête par la force et par la terreur sans reculer le moins du monde devant le fait qu'ils violent le droit international, la justice internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ou qu'ils renient leurs déclarations précédentes proclamant une politique non expansionniste. Leur plus récente série d'agressions qui a atteint son paroxysme avec l'attaque aérienne du 24 de ce mois trahit leur conception du droit international et des droits de l'homme et illustre les méthodes barbares qu'ils emploient à l'égard des Arabes.

Il appartient à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités et de mettre fin au mépris arrogant dont Israël fait preuve à l'égard du droit international et à la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la Syrie,

(Signé) George J. TOMEH